

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE	REQUEST FOR MINOR EXEMPTION
Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le 3 décembre 2024, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean : Les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées : - Pour permettre au 15-19, avenue Donegani : a) Un agrandissement d'un (1) étage plutôt que le minimum requis de trois (3) étages. b) Trois (3) enseignes plutôt que le maximum permis d'une (1) enseigne. c) Deux (2) de ces enseignes sur une (1) façade plutôt que le maximum permis d'une (1) enseigne. - Pour permettre au 99, avenue Cedar deux perrons ayant une superficie totale de 26,85m² plutôt que le maximum permis de 9,3m² par perron. La demande de dérogation mineure au Code Villageois PC-2880 suivante sera étudiée : - Pour permettre au 46, avenue du Golf une entrée charretière à voie d'accès double avec une largeur de 10m plutôt que le maximum permis de 7,5m Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée. Pour toute question concernant le contenu du présent avis, veuillez contacter le service de l'urbanisme au 514 630-1200, poste 1206. Donné à Pointe-Claire, le 15 novembre 2024.	Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on December 3, 2024, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard: The following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered: - To permit at 15-19 Donegani Avenue: a) An extension of one (1) floor rather than the minimum required of three (3) floors. b) Three (3) signs rather than the maximum permitted of one (1) sign. c) Two (2) of which signs on one (1) facade rather than the maximum permitted of one (1) sign. - To permit at 99 Cedar Avenue two landings with a combined area of 26.85m² rather than the maximum permitted of 9.3m² per landing. The following request for minor exemption to Village Code PC-2880 will be considered: - To permit at 46 Du Golf Avenue a double access driveway with a width of 10m rather than the maximum permitted of 7.5m. Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting. For any questions concerning the content of this notice, please contact the Planning Department at 514 630-1200, extension 1206. Given at Pointe-Claire, November 15, 2024.